Audenge
Grandeur nature

Livret *d'accueil*

CCAS

Les élus et équipes du CCAS

Depuis de nombreuses années, j'ai choisi d'affirmer notre volonté d'être une **commune solidaire**.

L'âge, la santé, le handicap, l'isolement, les problèmes d'insertion, des difficultés financières peuvent toucher un jour ou l'autre chacun d'entre vous.
Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) **établissement public** est un outil crée par la Ville d'Audenge, qui a pour mission principale de **répondre au quotidien aux besoins des personnes les plus fragilisées** et d'**organiser l'aide sociale pour les habitants**.

La proximité, l'implication et le professionnalisme de ses agents sont des atouts précieux pour que le CCAS offre le **meilleur service possible** et **accessible au plus grand nombre d'entre vous**.

Pour cela, le CCAS s'appuie notamment sur un large réseau de partenaires et de bénévoles.

Ce guide vous présente les différents services proposés par le CCAS. **Les agents du CCAS sont à votre écoute au quotidien, assurant par là même un service de proximité.**

Nathalie LE YONDRE
Maire d'Audenge

Michelle SIBILLE
Adjointe
Solidarités Humaines

Sommaire

Pôle action sociale	4
Pôle logement	10
Pôle seniors	12
Pôle assistance	14
Pôle animations	16
Adresses utiles	19

Pôle action sociale

Les travailleurs sociaux vous accueillent afin de vous délivrer des informations. Ils vous aident à constituer vos dossiers administratifs et vous orientent dans vos démarches.

LES PUBLICS CONCERNÉS

Pour les personnes en situation d'handicap

- Accueil, information, orientation
- Aides aux démarches administratives
- Dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie
- Dossiers M.D.P.H

Pour les personnes en difficultés

- Accueil, information, orientation
- Aides aux démarches administratives
- Aides financières
- Aides alimentaires

Les agents du Centre Communal d'Action Sociale, vous accueillent, vous informent, vous aident dans vos démarches et si besoin vous orientent vers les structures concernées :

- Maison Départementale de la Solidarité et de L'insertion (MDSI)
- Mission locale

LES AIDES

Les aides légales

Le service a pour mission obligatoire d'instruire les demandes d'aides sociales légales :

- Fonds de solidarité logement
- Obligation alimentaire
- Aide complémentaire Santé (CMU)

Les aides facultatives

- Aides financières
- Aides alimentaires

Des aides ponctuelles peuvent être attribuées sous conditions : aide cantine, aide au loyer, aide énergie ....

Une commission se réunit une fois par semaine pour étude de dossier.

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

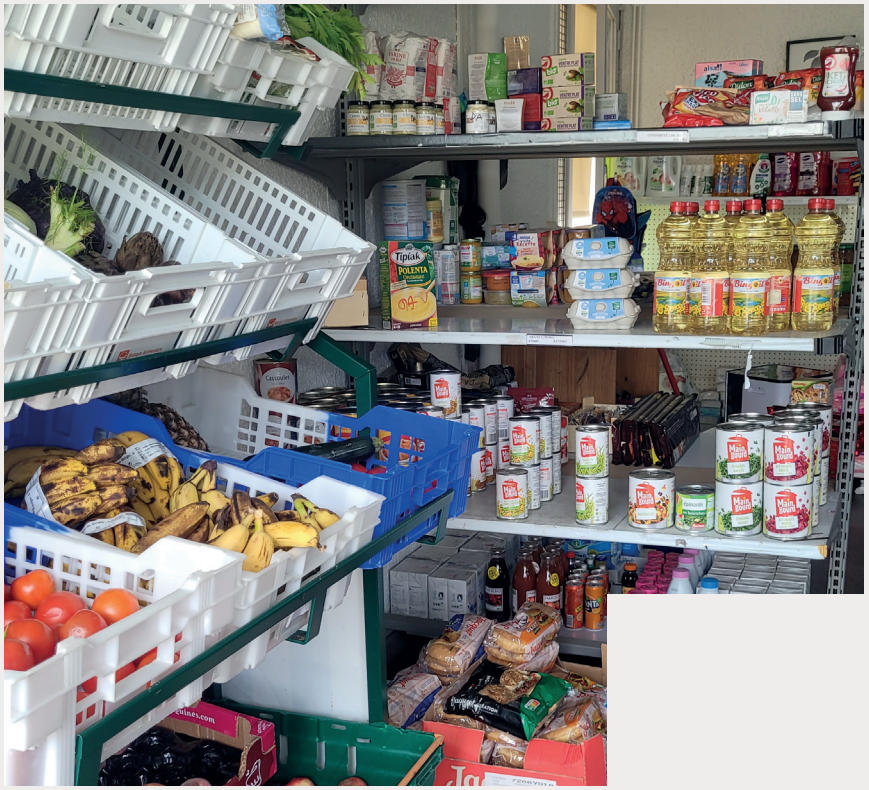

L'épicerie solidaire est une initiative sociale qui vise à fournir des produits alimentaires de base à des personnes en situation de précarité économique.

Pour accéder à l'épicerie solidaire, les personnes doivent en faire la demande au CCAS et prendre rendez-vous pour pouvoir justifier de leurs ressources et de leurs charges fixes mensuelles.

Pour bénéficier de l'épicerie solidaire, le reste à vivre doit être inférieur ou égal à 10€ par jour et par personne du foyer. Un projet est mis en place en accord entre le CCAS et la personne accompagnée qui doit remplir un ou plusieurs objectifs à l'aide de l'épicerie solidaire (ex : régler une facture d'énergie, rembourser un impayé, financer une formation...).

Les critères d'accès évoqués précédemment sont alors évalués pour déterminer l'éligibilité des personnes. Une fois devenus membres, les clients peuvent faire leurs courses à l'épicerie en payant le prix des produits à un certain pourcentage de participation selon le montant de leur reste à vivre.

L'épicerie solidaire propose une variété de produits alimentaires de base tels que des fruits, des légumes, des produits laitiers, des conserves, de la viande ou du poisson, même des produits d'hygiène et d'entretien. L'objectif est de fournir des aliments nutritifs et variés pour aider les clients à préparer des repas équilibrés pour eux-mêmes et leur famille. Les produits sont obtenus par le biais d'achats du CCAS et de dons des grandes surfaces locales et des particuliers. L'objectif est de garantir l'accès à une alimentation de qualité à des tarifs abordables pour les personnes en difficulté financière.

L'épicerie solidaire représente donc un lieu d'entraide et de solidarité, favorisant l'inclusion sociale des personnes en difficulté économique. Elle permet de répondre aux besoins alimentaires essentiels tout en encourageant l'autonomie et la participation des clients.

Elle est animée par un agent du CCAS (conseillère en économie sociale et familiale) et de nombreux bénévoles de notre ville.

LA PETITE FRIPERIE SOLIDAIRE

Alimentée par des dons de vêtements, la Petite Friperie Solidaire, créée par le CCAS, offre la possibilité de se vêtir à moindre frais.

Vous y trouverez des vêtements pour hommes, femmes et enfants, de la maroquinerie, des chaussures et du linge de maison.

- Ouvert à tous
- Ouvert les mercredis et jeudis de 10H à 12H et de 14H à 16H30
- Tenue et animée par des bénévoles

Dépôt de vêtements dans le conteneur devant la friperie 7 jours sur 7

Bourse aux vêtements

Pôle logement

LOGEMENT

Le CCAS participe à l'attribution des logements sociaux de la commune construits par les bailleurs sociaux, en proposant des candidats et en siégeant dans les commissions d'attribution. C'est la commission d'attribution présidée par le bailleur qui décide de l'attribution.

La demande de logement social se fait directement en ligne sur la plateforme **www.demande-logement-social.gouv.fr** ou par **papier** à l'intention d'un bailleur social. Le délai de traitement est d'environ 5 jours pour une demande en ligne et d'environ 1 mois pour une demande papier. Vous obtiendrez une attestation d'enregistrement et un numéro unique de demande par foyer.

Après réception de votre attestation d'enregistrement, vous pouvez vous faire connaître auprès du CCAS pour être inscrit sur la liste des candidats au contingent de logements sociaux d'Audenge.

Nous conseillons de prendre rendez-vous au CCAS avec un travailleur social. Si vous rencontrez des difficultés avec les outils numériques et les démarches en ligne, vous pouvez vous rapprocher du CCAS, un agent pourra vous aider à déposer une demande en ligne ou par papier à destination des bailleurs sociaux.

ÉLECTION DE DOMICILE

Le service est habilité de droit à effectuer des élections de domicile sous certaines conditions.

Si vous n'avez pas de domicile stable, la domiciliation vous permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir votre courrier au CCAS. Ce dispositif vous permet également d'accéder à des droits et prestations (vous pouvez, par exemple, vous inscrire sur les listes électorales ou obtenir l'aide juridictionnelle). Lorsque votre demande de domiciliation est acceptée par le Maire, vous recevez une attestation. La domiciliation est accordée pour une durée de 6 mois à 1 an. Cette durée est renouvelable.

Dans une résidence de logements sociaux, la majorité des logements sont réservés par :

- le Conseil Départemental
- la Préfecture
- Action Logement
- le bailleur social

La Mairie dispose de 10% en moyenne des logements dans une résidence.

Si vous occupez un logement non décent ou insalubre, le travailleur social peut vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches et vous mettre en lien avec les différents partenaires.

Vous pouvez vous faire connaître auprès du CCAS pour être inscrit sur la liste des candidats au contingent de logements sociaux d'Audenge.

Pôle séniors

LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, et/ou en situation de handicap qui ont perdu leur autonomie et aux personnes relativement autonomes qui ont des difficultés à accomplir certaines tâches. L'aide à domicile peut, également, intervenir auprès de personnes de moins de 60 ans, en situation de handicap (personne ayant droit à la prestation de compensation du handicap.

Le SAAD met toute sa compétence aux services des personnes et/ou des familles qui ne peuvent plus faire face, seules, à leurs besoins et cela de manière ponctuelle ou permanente.
L'objectif principal est d'aider et de soutenir la personne et sa famille par une prestation de qualité, dans le respect de leur dignité, et des choix de vie.

Pour bénéficier du service d'aide à domicile, nous pouvons venir vous rencontrer à votre domicile ou vous pouvez venir au CCAS, rue des Haras, ou nous contacter au 05 57 17 01 15, afin que l'on évalue ensemble la situation et que vous puissiez exprimer vos besoins.

A la suite de cette première expertise, nous formerons conjointement un plan d'action. Nous vous aiderons à constituer un dossier d'aide correspondant à votre situation, que nous suivrons de près avec nos partenaires médico-sociaux, et élaborerons un planning des interventions d'aide à domicile.

Les missions attribuées à nos aides à domicile et auxiliaires de vie :

- Aide à la toilette et à l'habillage
- Aide au lever/coucher
- Change des protections
- Préparation des repas
- Accompagnements extérieurs (courses, balades, loisirs...)
- Entretien du logement
- Entretien du linge
- Assistance administrative

Le tarif est de 25,10 €/h avant crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est un remboursement ou une réduction d'impôt à hauteur de 50% des dépenses que vous faites, dans la limite d'une dépense annuelle de 12 000€.

Nous essayons de proposer chaque année des animations réservées aux bénéficiaires du SAAD, comme des lunettes de réalité virtuelle, des ateliers cuisine, ou encore mise à disposition des auxiliaires de vie des tablettes personnalisées afin d'encourager les échanges numériques avec son entourage entre autres.

Pôle assistance

PRÉSENCE VERTE

« Présence verte », est un dispositif de téléassistance. Il sécurise les personnes âgées et/ou en situation d'handicap au domicile. En cas de problème ou de danger, la personne pourra appeler à l'aide plus rapidement.

Dans les faits, vous donnez les contacts à prévenir en cas d'urgence qui seront contactés dans l'ordre de votre choix. La personne appelée pourra se rendre à votre domicile très rapidement et évaluer la situation, si par exemple il y a nécessité de faire intervenir les pompiers.

Nous recommandons de souscrire à cette offre, si un proche vit seul ou même partiellement seul dans son domicile.

Nous vous invitons à vous rendre au CCAS, rue des Haras, pour retirer un dossier « Présence verte ». Nous pouvons également vous aider à le remplir si besoin. Dès la complétude de ce dossier, avec les pièces justificatives, le CCAS enverra votre dossier. En fonction de vos ressources, et de la composition de votre foyer, le CCAS prend en charge un certain pourcentage de vos mensualités.

DU MATÉRIEL À DISPOSITION

Un poste d'ordinateur et un téléphone sont en libre accès à l'accueil du CCAS. Ce matériel est disponbile aux horaires d'ouverture du CCAS.

PLAN CANICULE / GRAND FROID

Pour une meilleure protection des personnes en situation de fragilité et d'isolement, le CCAS a mis en place un recensement pour les personnes qui le souhaitent.

Pour s'inscrire dans cette liste
05 57 70 08 73

L'objectif est d'encourager et de permettre un contact périodique pour prévenir les situations à risques.

APPELS DE COURTOISIE

Pascal PARAILLOUX

Le CCAS a mis en place depuis plusieurs années, un service « d'appels ou visites de courtoisie ».

Les appels ou visites de courtoisie effectués par un agent sont un échange le plus souvent téléphonique entre une personne âgée et un agent municipal.

L'objectif est de maintenir un contact et de s'assurer que tout va bien. C'est l'occasion pour la personne de passer un moment agréable et de rompre éventuellement l'isolement .

Vous pouvez vous inscrire au CCAS en donnant vos coordonnées afin qu'un agent puisse vous contacter.

Pôle animations

En partenariat avec l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires en Gironde - « *Soyez acteur de votre santé* »

L'ASEPT informe, sensibilise et aide les séniors à adopter des comportements sains au quotidien en faveur d'un vieillissement actif et réussi.

Des conférences et ateliers, adaptés aux séniors, sur de nombreux sujets, sont proposés à Audenge : alimentation, mémoire, bien-être, yoga du rire... Ces activités sont proposées tous les lundis matins.

Inscription :

- au CCAS - 05 57 70 08 73
- ou directement auprès de l'ASEPT - www.asept-gironde.fr

Atelier nutrition

En partenariat avec SIEL BLEU

Notre partenaire organise des cours de « gym sénior » tous les lundis après-midi donnant ainsi la possibilité à chacun, quelles que soient ses capacités, d'améliorer sa santé et son bien-être tout au long de sa vie.

L'activité physique, la sensibilisation à une meilleure alimentation et au comportement éco-responsable sont les principaux outils de cet accompagnement, créateur de lien social.

Inscription au CCAS - 05 57 70 08 73

Les thés dansants

Organisés deux fois par an, en juin et octobre, les thés dansants sont des temps incontournables pour les 60 ans et plus. Gratuit, ils permettent à tous de se retrouver sous la Halle pour partager un agréable moment convivial. Musique, danse, gâteaux et rires sont au rendez-vous !

Colis gourmand ou Repas dansant

La Ville d'Audenge et le CCAS offrent chaque année, aux personnes de 65 ans et plus

- Un colis gourmand distribué en décembre en salle des fêtes de la Mairie.

OU

- Un repas dansant qui a lieu en janvier au Complexe sportif Christiane Ballion.

Les inscriptions se font auprès du CCAS

- Par téléphone : 05 57 70 08 73
- Par mail : ccas@mairie-audenge.fr
- Sur place : rue des Haras

Adresses utiles

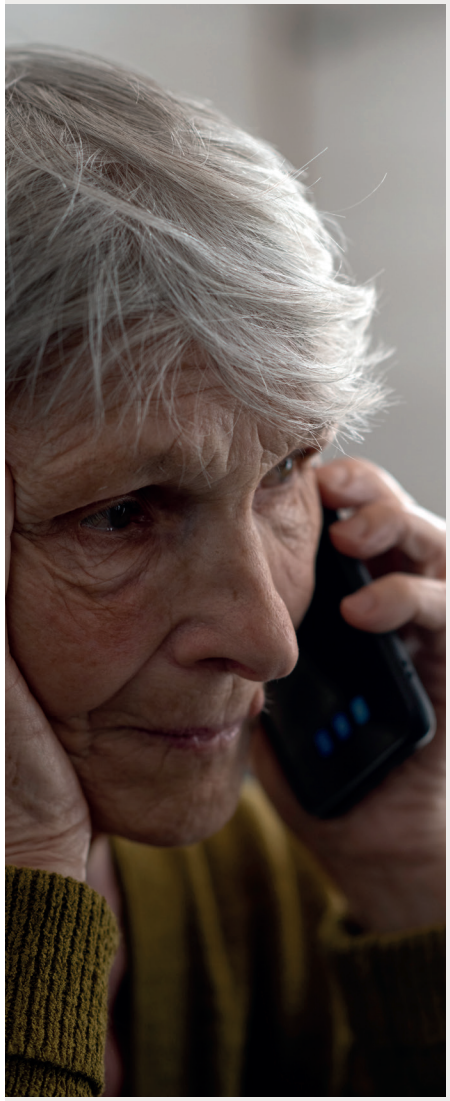

SAMU **15**

POMPIERS **18**

URGENCES **112**

SOS MÉDECINS BIGANOS
05 57 35 81 69

GENDARMERIE
05 57 17 06 80

HÔPITAL D'ARES «WALLERSTEIN»
05 56 03 87 00

HÔPITAL DE LA TESTE «PÔLE SANTÉ»
05 57 52 90 00

MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDAITÉ ET DE L'INSERTION
05 57 76 22 10

MISSION LOCALE
05 56 22 04 22

SECOURS CATHOLIQUE
06 86 54 53 63

SOLIDARITÉ FEMMES BASSIN
06 89 61 49 10

POLICE MUNICIPALE
05 56 26 87 02

MAIRIE D'AUDENGE
05 56 03 81 50

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Mercredi
de 9H à 13H et de 14H à 17H

Vendredi
de 9H à 13H et de 14H à 16H

Jeudi
fermé au public toute la journée

CONTACT

05 57 70 08 73
ccas@mairie-audenge.fr
rue des Haras 33980 Audenge

Le Livret d'Accueil du CCAS - Mairie d'Audenge - 2 200 exemplaires - Novembre 2023
Directeur de la publication et de la rédaction : Nathalie Le Yondre, Maire d'Audenge
Conception, mise en page : Service Communication - Impression : Korus
Crédits photos : Freepik, Flaticon, Mairie Audenge - Photos non contractuelles.